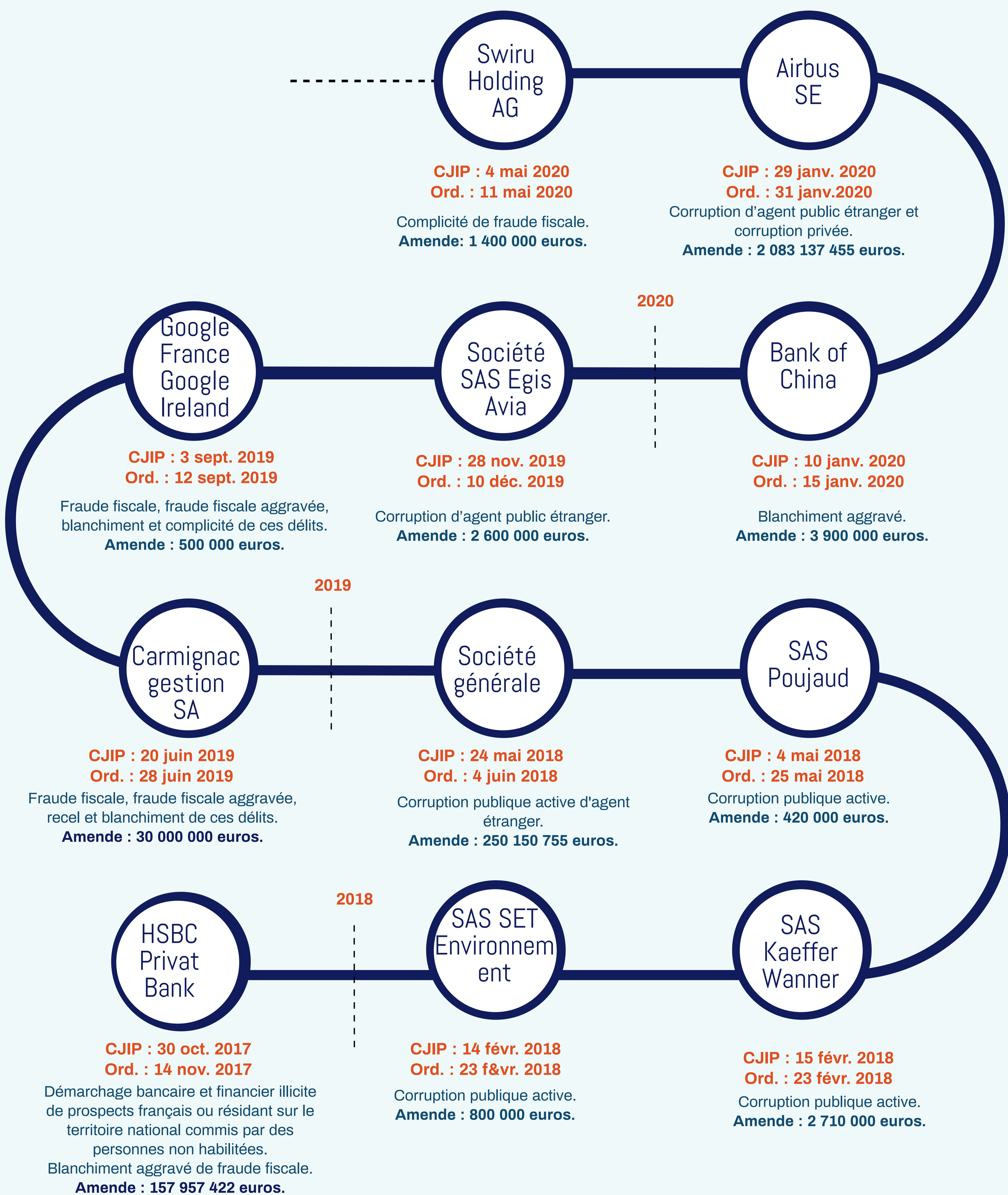


Les CJIP déjà conclues

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 ayant introduit la CJIP en matière d'atteintes à la probité, 11 conventions judiciaires d'intérêt public ont déjà été conclues (6 par le Parquet National Financier et 5 autres par le Procureur de la République), démontrant l'attractivité de ce mécanisme de justice négociée.



Retrouvez tous nos commentaires et notre documentation sur le Portail Solution Compliance et Ethique des affaires des